

Questions-réponses

Pourquoi intervenir des dizaines d'années après la fermeture des sites miniers ?

La prise de conscience des impacts potentiels sur la santé humaine et l'environnement des anciennes activités minières et industrielles connexes est récente. L'étude programmée fait suite à l'application d'une directive européenne de 2006 sur les déchets de l'industrie extractive et à l'inventaire national des dépôts de 2009-2012.

Quels sont les impacts potentiels des anciennes mines ?

Les sources de pollution principales sont les dépôts (liés à l'extraction minière ou au traitement industriel des minerais extraits) et les eaux d'origine minière qui peuvent libérer les métaux qui y sont contenus. L'impact environnemental dépend des métaux concernés, des concentrations relevées et des usages identifiés.

En quoi consistent les enquêtes de terrain ?

Il s'agit de questions posées par des enquêteurs qui permettent de déterminer si les personnes interrogées sont susceptibles d'être mises en contact directement ou indirectement avec ces métaux. Les questions portent principalement sur l'occupation des zones étudiées, la présence d'enfants, la consommation de légumes ou fruits autoproduits, etc.

Les prélèvements peuvent-ils endommager mon terrain ?

Les prélèvements de sols sont réalisés sur une profondeur maximale de 30 cm et autant de large, dont est retirée une petite partie seulement. La terre restante est remise dans le trou. Les gazons ornementaux, au préalable proprement décapés, sont réinstallés. La trace visuelle après prélèvement est faible.

Comment seront diffusés les résultats de l'étude ?

La communication des résultats de l'étude incombe à l'État. L'étude sera mise à disposition des mairies et de la population.

Les différents acteurs

L'État

finance les études et investigations complémentaires d'évaluation de l'impact sanitaire et environnemental des anciens sites miniers et industriels connexes sur le territoire métropolitain, et notamment en région Occitanie sur le secteur minier de Saint-Sauveur. L'État assure la communication auprès des élus.

L'Agence régionale de santé (ARS)

est l'autorité compétente pour toute demande d'informations dans le domaine sanitaire.

GEODERIS

est l'expert de l'État dans le domaine de l'après-mine, il est chargé de l'intégralité de la réalisation de l'étude sanitaire et environnementale.

Certains aspects spécifiques sont confiés, sous la supervision de GEODERIS, à ses sous-traitants :

Le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières)

est l'établissement public (service géologique national), spécialisé dans les applications des sciences de la Terre pour gérer les ressources et les risques du sol et du sous-sol.

INERIS (Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques)

est un établissement public, spécialisé dans la prévention des risques des activités économiques sur la santé, la sécurité des personnes et des biens, et sur l'environnement.

Contacts

DREAL Occitanie

1, rue de la cité administrative – CS 80002,
31074 TOULOUSE Cedex 9
www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr

Unité interdépartementale Gard-Lozère

Tel : 04 34 46 65 00

ARS Occitanie

Délégation départementale du Gard
6, rue du Mail,
30906 Nîmes

Tél : 04 66 76 80 00
www.occitanie.ars.sante.fr

GEODERIS

Antenne Sud -
40 rue Pinville - CS 40045,
34060 MONTPELLIER
Cedex 2

Tél : 04 11 75 72 53
www.geoderis.fr



Contexte et objectifs

Historique

Le secteur de Saint-Sauveur, dans le Gard, a connu des activités extractives axées principalement sur l'exploitation de zinc, de plomb et de cuivre argentifère.

Le filon de Saint-Sauveur est un grand filon Est-Ouest, légèrement oblique sur la ligne de contact, entre les schistes anciens et le calcaire, et les dolomies jurassique des Causses. Le remplissage du filon est surtout constitué de blende et de galène.

La concession de plomb et cuivre argentifères de Saint-Sauveur a permis d'extraire jusqu'à 39600 tonnes de zinc métal et 23900 tonnes de plomb métal.

Les activités d'extraction et de traitement des minerais ont pu laisser dans l'environnement des dépôts encore existants aujourd'hui.

Ancienne laverie de Villemagne
Période 1922-1936



Étude sanitaire et environnementale en contexte d'après-mine

Un inventaire des dépôts miniers a été mené au niveau national entre 2009 et 2012. Une hiérarchisation par dépôts puis par secteurs miniers a été établie en fonction de leur impact potentiel sur la santé et l'environnement. L'inventaire précité a mis en évidence le besoin d'investigations complémentaires sur le secteur de Saint-Sauveur.

Une étude sanitaire et environnementale, c'est-à-dire un diagnostic approfondi pour évaluer les risques pour la santé humaine et les impacts environnementaux, est lancée fin 2020.

Calendrier

Campagnes de terrain en 2021

L'étude sanitaire et environnementale du secteur de Saint-Sauveur comporte plusieurs campagnes de terrain.

Hiver 2020-2021: une campagne portant sur la reconnaissance des usages¹ des terrains susceptibles d'être impactés par les anciennes activités minières.

Janvier - mai 2021: deux campagnes de mesure et caractérisation des sols.

Février - mars 2021: une campagne campagne de prélèvement des eaux (hautes-eaux).

Printemps 2021: une campagne de mesure et prélèvement des sols, eaux et végétaux.

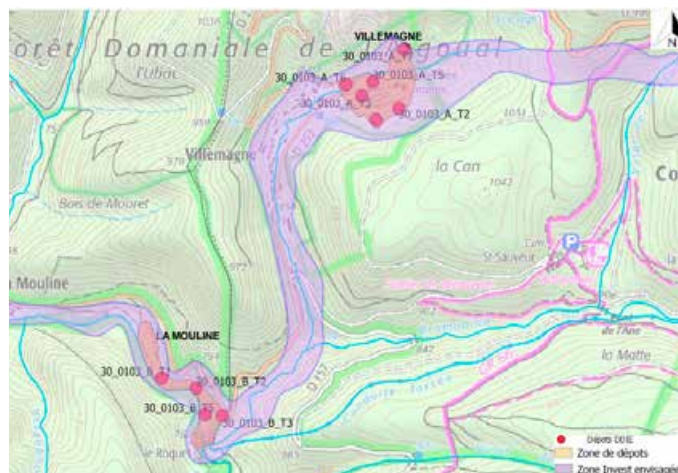
Août - septembre 2021: une campagne de prélèvement des eaux (basses-eaux) et des sédiments.

Le périmètre d'investigation concerne le territoire des communes de **Lauejols** et **Saint-Sauveur-Camprieu**, notamment les **hameaux de la Mouline et de Villemagne**.

Les maires ont été informés par la sous-préfecture du Vigan. Les campagnes de terrain sont pilotées par GEODERIS.

¹ Présence de potagers, captages d'eau à des fins d'usage domestiques ou d'arrosage, aires de jeux pour enfants...

Localisation des zones d'investigations envisagées en 2021



Nature des investigations

Les investigations consistent en des mesures de concentrations directes sur site (mesures non destructives) et en des prélèvements (eaux, sols, sédiments, végétaux). Les prélèvements font ensuite l'objet d'analyses en laboratoire. L'objectif est d'évaluer si l'état des milieux (eaux, sols, sédiments et végétaux) est compatible avec les usages qui en sont faits (activités de loisirs, consommation de légumes et fruits auto-produits, eau puisée, etc.).

L'autorisation des résidants est demandée avant tout prélèvement. Tout propriétaire ou locataire conserve le droit de refuser les prélèvements ou l'accès à sa propriété. Une enquête de terrain est également réalisée par les intervenants auprès des personnes concernées.

Prélèvements de sols

À l'aide d'une bêche ou d'une petite pelle inox, de la terre est prélevée au niveau des zones de loisirs, des jardins potagers, etc. (le plus souvent en plusieurs endroits sur une même parcelle pour être plus représentatif).



Prélèvements d'eaux

Des échantillons d'eau sont prélevés avec des flacons (pour un volume total maximum de deux litres) au niveau des émergences minières, des sources naturelles, des puits privés mais aussi dans les cours d'eau.



Prélèvements de végétaux

Des fruits et légumes potagers peuvent être prélevés, uniquement si les espèces concernées sont abondamment présentes dans les jardins potagers. Localement, des plantes herbacées de pâturage peuvent être prélevées, par découpage des brins au-dessus des racines.

Mesures sur site

Des mesures sur les sols et les sédiments sont réalisées avec un appareil de fluorescence X portable, afin d'obtenir un ordre de grandeur des concentrations pour les principales substances étudiées.

